

### Le métier préparé

#### La gestion du personnel de A à Z.

La fonction des Ressources Humaines vous attire ? Vous voulez en avoir une connaissance théorique et pratique ? C'est la vocation du CGRH. Il vous donne les clés pour réussir dans ces missions passionnantes.

À l'issue de ce Bachelor, vous serez à même de seconder efficacement un responsable RH. Vous pourrez assumer la gestion administrative des Ressources Humaines et participer à la définition de la politique de recrutement et de formation. Vous aurez également les compétences requises pour assurer la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), pour gérer la politique et les relations sociales d'une entreprise.

### Quel profil ?

Pour accéder à cette formation, vous devez être titulaire d'un diplôme homologué type BTS, DUT, Deug ou de niveau III.

Cette formation réclame rigueur, méthode et discrétion. Vous devez aussi faire preuve de facultés d'anticipation, de polyvalence, d'ouverture d'esprit, et de capacités d'écoute et d'analyse.

### Quels enseignements ?

#### Matières professionnelles

- Diagnostic d'entreprise
- Administration du personnel
- Droit du Travail
- Initiation au recrutement
- Stratégie des Ressources Humaines
- Anglais
- Recrutement
- Diversité et interculturel
- Gestion et information de la paie
- Droit et gestion de la formation
- GPEC
- Informatique

Je souhaite exercer mon activité dans les Ressources Humaines. Le CGRH d'ITC est la suite parfaite de mon parcours m'offrant la possibilité de conjuguer expérience professionnelle et formation de qualité.

Julie



### Les domaines d'activité du titulaire du Bachelor CGRH

- Chargé(e) de la gestion de la paie
- Chargé(e) de l'administration du personnel
- Assistant des Ressources Humaines
- Chargé(e) de recrutement
- Chargé(e) de mission RH
- Chargé(e) de formation
- Chargé(e) des relations écoles
- Gestionnaire de carrières
- Chargé(e) d'études RH



#### La force de l'alternance

La formation Bachelor CGRH est un titre RNCP reconnu par l'État de niveau II (bac+3) et validé par le « terrain ». Le taux d'emploi est donc majoré à l'issue de la formation.

#### + d'infos

- Contrat de professionnalisation de 12 mois
- Rythme alterné : 1 jour à ITC, 4 jours en Entreprise
- 5 semaines complètes à ITC
- Statut salarié
- Formation gratuite et rémunérée\*
- Prise en charge des coûts de formation par l'OPCA de l'entreprise partenaire
- Titre certifié en partenariat avec le Groupe ISGP Paris

\* Hors frais d'inscription. Voir conditions auprès d'ITC

